



Conseil d'Etat  
Staatsrat

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## RÉPONSE AU POSTULAT

**Auteurs** Groupe PLR, par les députées Géraldine Arlettaz-Monnet et Nicole Carrupt  
**Objet** Des retraités actifs pour le bien de notre jeunesse  
**Date** 05.03.2018  
**Numéro** 3.0381

---

La proposition, soumise au Conseil d'Etat, consiste à concevoir et mettre en œuvre une plateforme informatique cantonale à destination des retraités désireux d'apporter un soutien bénévole aux jeunes en difficulté scolaire ou d'apprentissage.

Au-delà du bien-fondé de la démarche, une telle mise en œuvre nécessite la prise en compte de nombreux enjeux, que ce soit d'ordre technique, organisationnel, sécuritaire ou financier.

Comme pour tout projet informatique, la création d'une plateforme cantonale doit suivre plusieurs étapes et répondre à certains prérequis. Une analyse de détail, tant fonctionnelle que technique, doit s'effectuer afin de fixer précisément le périmètre du projet et d'en déterminer la faisabilité et les incidences financières. Le projet doit ensuite être soumis au processus de qualification des demandes informatiques établi dans le cadre de la gouvernance et du pilotage de la fonction informatique cantonale, pour acceptation.

Le côté institutionnel et la typologie même de la plateforme demandée, à savoir une plateforme de mise en relation en accès ouvert sur internet, imposent une attention particulière sur les aspects légaux concernant la protection des données privées. De plus, s'adressant en partie à des jeunes potentiellement mineurs, toutes les mesures doivent être prises pour en assurer la protection et une surveillance et un contrôle des échanges réalisés sur la plateforme devront s'exercer.

Le Service de l'enseignement va procéder à l'étude approfondie du besoin exprimé et de la solution proposée, en analysant de manière étroite les problématiques spécifiques liées à la protection des données et des mineurs.

Conséquences sur la bureaucratie :	enregistrement, contrôle et mise à jour régulière des données
Conséquences financières :	50'000 fr. pour la plate-forme (concept, validation, etc.)
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	0.5 EPT/an
Conséquences RPT :	aucune

Il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse.

**Lieu, date** Sion, 15 mai 2019